

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DIRIGER

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER EN LIGNE

- Curriculum vitae (comprenant le lieu de résidence et toutes indications sur les professions exercées antérieurement),
- Copie des titres et diplômes
Pour les diplômes étrangers : une traduction officielle du titre ou du diplôme accompagnée d'une attestation de comparabilité pour les diplômes étrangers à demander auprès de France Education International (<https://www.france-education-international.fr>),
- Attestations d'expériences professionnelles,
- Extrait du casier judiciaire : bulletin n°3 datant de moins de trois mois,
- Copie lisible d'une pièce d'identité et, selon le cas, une copie lisible d'un titre de séjour avec autorisation de travail en cours de validité.

Si le dirigeant ne remplit pas les conditions de nationalité imposées par le code de l'éducation (articles L.441-1 et L.914-3), il doit déposer préalablement à sa demande d'autorisation de diriger une demande de dérogation à la condition de nationalité auprès du rectorat.

Toute autre pièce justificative, nécessaire à la complétude du dossier, pourra être demandée lors de l'instruction du dossier.